



## INTERVENTION DE LA CGT

...

### CONSEIL COMMUN DE LA FONCTION PUBLIQUE DU 3 OCTOBRE 2019

...

### RÉFORME DES RETRAITES

Messieurs les Ministres,

Le pouvoir exécutif entend donc mettre en œuvre une réforme systémique des retraites en France.

C'est ce que vous nous confirmez aujourd'hui.

Pour la CGT, dont la chair frémit de plaisir à la simple évocation du dépassement du capitalisme, un bouleversement des règles du vieux monde est une perspective à la fois réjouissante et salvatrice.

Mais, à bien y regarder, le sens de ce que vous préconisez a tout à voir avec le libéralisme débridé et rien avec le progrès social et l'équité.

La première question à se poser est de savoir si les principes sur lesquels nous vivons depuis plusieurs décennies sont devenus obsolètes, voire ont produit des reculs.

Or, le système par répartition, financé par les cotisations et à prestations définies, a surtout permis des avancées considérables. Entre autres choses, en moyenne, le niveau de vie des retraités français est à peu près comparable à celui des actifs tandis que le taux de pauvreté chez les plus de 65 ans a été divisé par quatre de 1970 au début des années 2000.

Et si, depuis quelques temps, ce socle est devenu moins transparent et si les droits auxquels il donne accès ont été fragilisés, c'est avant tout à cause des changements paramétriques imposés depuis plus de 2 décennies.

C'est sous couvert de justice et de simplification que les tenants du système par points justifient le bien fondé des profondes modifications qu'ils appellent de leurs vœux.

Tout est contenu dans cette fameuse formule présidentielle selon laquelle « chaque euro cotisé donne les mêmes droits, quel que soit le moment où il a été versé, quel que soit le statut de celui qui a cotisé ».

Des systèmes par points existent déjà, notamment pour les régimes complémentaires.

Or, il suffit de rencontrer des salariés ayants droit pour s'apercevoir que, entre la valeur d'achat, la valeur de service, le taux de rendement, les éventuels points gratuits, pour s'en tenir à quelques aspects saillants, la complexité et l'opacité constituent une réalité tangible et incontournable de ces régimes.

Cela sera aussi évidemment le cas avec ce que vous portez.

**CGT Fonction Publique**

263, Rue de Paris - case 542 - 93514 Montreuil CEDEX  
tel : 01 55 82 77 67 (UFSE) - tel : 01 55 82 88 20 (FDSP) - tel : 01 55 82 87 49 (Santé & AS)

Il en est de même s'agissant de l'équité.

En quoi est-ce juste d'avoir la même pension pour un même total de cotisations ? Pour la CGT en tout cas, l'ambition d'une sécurité sociale du 21<sup>ème</sup> siècle, c'est de garantir le meilleur niveau de vie possible pour la ou le retraité.e, ce n'est pas de retrouver son strict niveau de cotisations versées. Et ce, d'autant plus, que de grandes incertitudes règnent dans le système par points sur les indispensables dispositifs de solidarité liés aux diverses interruptions de carrière.

Oui, nous assumons de dire que ce qui est juste, c'est d'avoir les mêmes taux de remplacement et du meilleur niveau possible pour une carrière complète.

« Il y aurait, dans tous les cas, peu de sens à réduire la question à celle de l'identité ou de l'uniformité des règles, puisque des règles identiques appliquées à des publics différents ne sont pas toujours une garantie d'équité, tandis que, à l'inverse, une diversité des règles n'implique pas nécessairement des inégalités de retraite ».

Cette formule, Monsieur Delevoye, ne vous a pas été infligée par Philippe Martinez à la fête de l'Huma.

Non, point du tout ! Il s'agit d'une affirmation de l'INSEE dans une étude datant de 2013.

Sauf à considérer cette noble institution comme un clandestin objet soviétoïde, ce que la CGT ne saurait concevoir, elle vient également souligner que l'existence de plusieurs régimes dotés de certaines spécificités n'est en rien synonyme d'inéquité.

Dès lors qu'il apparaît clairement que ni la simplicité ni l'égalité ne constituent les motivations de la mise en place de la retraite universelle par points, il est aisé de comprendre quels sont les véritables buts recherchés.

L'un des principaux, consubstantiel aux pulsions ultra-libérales du pouvoir, est de considérer que pas une parcelle supplémentaire, aussi infime soit-elle, des richesses créées doit être consacrée au financement solidaire des retraites.

Bien sûr, avec un tel choix politique et compte tenu d'un certain nombre d'éléments contextuels, notamment démographiques, il faut baisser les droits des retraité.e.s et se doter de tout l'arsenal pour parvenir à cet objectif dans le futur.

Voilà ce qui fonde ce dont vous êtes porteurs.

Voilà ce qui fait que la CGT ne peut y être que profondément opposée.

Cependant, nous sommes ici dans une instance concernant plus de 5 millions d'agents publics dont près de 4 millions de fonctionnaires civils.

Or, si comme tous les salariés, les personnels de la Fonction publique seront perdants avec votre réforme, ils risquent de subir des conséquences particulièrement régressives liées à la fin programmée de leur régime spécial.

Notre organisation syndicale tient d'abord à rappeler une réalité : sur les 15 dernières années, les fonctionnaires ont, en moyenne, reculé leur âge de départ à la retraite de 3 ans, vu leurs cotisations augmenter d'environ 40% et leurs pensions chuter de plus de 10% en euros constants !

En matière de nantis et de privilégiés, on fait beaucoup mieux, notamment du côté des ultra-riches que la politique actuellement menée ne cesse de choyer !

Mais, au-delà, c'est bien la notion même de Fonction publique de carrière et le Statut général qui sont aujourd'hui remis en cause.

Car, à la CGT, nous ne croyons pas au hasard.

**CGT Fonction Publique**

263, Rue de Paris - case 542 - 93514 Montreuil CEDEX

tel : 01 55 82 77 67 (UFSE) - tel : 01 55 82 88 20 (FDSP) - tel : 01 55 82 87 49 (Santé & AS)

Et donc, il ne saurait être question à nos yeux de ne pas corrélér la loi de démantèlement de la Fonction publique du 6 août et votre projet de contre-réforme des retraites.

La fin du calcul sur l'indice détenu les 6 derniers mois pour passer à l'intégralité d'une vie professionnelle, par exemple, aura une incidence inévitable : l'agent bénéficiant de promotions le plus tôt possible sera également celui qui bénéficiera d'une meilleure – ou, plus exactement – d'une moins mauvaise retraite.

L'obsession quasi pathologique de votre gouvernement de réduire de manière drastique dans la rémunération globale la part du traitement indiciaire au profit de primes aléatoires et modulables affaiblit non seulement la grille indiciaire mais, de fait, individualisera à outrance les pensions perçues.

Des CAP amputées de l'essentiel de leurs compétences, le non-titulariat érigé comme une norme de recrutement, l'instauration de la rupture conventionnelle et, pour en demeurer à quelques points parmi les plus saillants, des droits à la pension déconnectés d'une carrière assise sur sa progression : nous avons bien affaire à une entreprise visant à mettre à bas l'édifice de la Fonction publique tel qu'il s'est construit depuis des décennies.

Nous l'avons déjà dit : tous les salariés seront perdants avec le régime universel par points et, dans ce cadre interprofessionnel, les agents de la Fonction publique seront aux premières loges des futures régressions.

Mais, ce sont bien les femmes qui, une fois encore, paieront le plus lourd tribut à ces reculs.

Cela sera malheureusement vrai de manière globale, mais avec des aspects aggravants dans la Fonction publique.

Une des sources de discrimination des femmes réside en effet dans les rémunérations accessoires où, force est de le constater, les femmes sont le plus souvent considérées comme moins « méritantes », pour reprendre une terminologie qui n'est pas la nôtre.

Conséquence de votre réforme : discriminées de manière injuste et inacceptable dans leurs rémunérations d'activité, les femmes le seront également demain dans leurs pensions !

Ce n'est définitivement pas la conception du progrès social et de l'égalité professionnelle de la CGT.

En rupture assumée avec les pratiques castristes, notre organisation ne reprendra pas dans cette instance les multiples propositions de la CGT au plan interprofessionnel. Elles sont évidemment nôtres et, même si vous n'y répondez pas, vous les connaissez.

Ceci posé et outre ce que nous avons déjà abordé, de multiples et structurants enjeux se posent dans la Fonction publique.

Dans cette déclaration, nous nous en tiendrons à une énumération parcellaire et rapide.

La CGT Fonction publique demande depuis longtemps l'ouverture du dossier global de la pénibilité.

C'est peu dire que les perspectives que vous tracez qui, d'une part priveront du service actif 80% des ayants droit actuels et qui, d'autre part, substitueront à la pénibilité et à la dangerosité des métiers exercés, un risque vie lui-même adossé de surcroît à des critères hautement contestables, que ces perspectives donc, sont aux antipodes des réalités et des besoins réels.

Pour notre organisation, il est donc urgent de reprendre ce dossier primordial en travaillant à une meilleure prise en compte de la pénibilité du travail et une meilleure compensation de ses effets pour la retraite.

Parmi les autres questions qui se posent de manière aigue, citons sans hiérarchie aucune :

**CGT Fonction Publique**

263, Rue de Paris - case 542 - 93514 Montreuil CEDEX

tel : 01 55 82 77 67 (UFSE) - tel : 01 55 82 88 20 (FDSP) - tel : 01 55 82 87 49 (Santé & AS)

- Qu'en sera-t-il du minimum garanti de la Fonction publique ?
- Qu'est-il envisagé pour l'IRCANTEC dont le rendement est largement supérieur au fameux 5,5% ?
- Comment s'effectuera la mise en extinction de l'ERAFP et ses 30 milliards d'encours ?

Là également, la CGT pourrait continuer à lister des enjeux spécifiques liés aux pensions civiles, enjeux pour lesquels elle a de nombreuses propositions à faire valoir, y compris en termes de financement.

Mais, pour se livrer à un tel exercice, encore faut-il qu'il y ait de réels espaces de négociation. La CGT saisit l'occasion pour vous dire que les perspectives que vous tracez de discussions versant par versant, voire ministère par ministère, ne nous conviennent pas du tout. Nous estimons qu'un tel scénario vise avant tout à diviser les salariés face à une réforme qui pourtant est globale et malheureusement cohérente.

En tout état de cause, des espaces réels de négociations, il semble avéré qu'il n'y en aura pas.

Or, à l'évidence et malheureusement, tel n'est pas le cas.

Vous l'avez compris, pour notre organisation syndicale, le cadre préfixé du régime par points et la suppression des régimes spéciaux constitue un socle inacceptable et inamendable.

La baisse – pour ne pas dire la chute – du niveau des pensions versées, auquel le système que vous préconisez conduira inévitablement, est une perspective rédhitoire.

Le nouveau recul programmé de l'âge de départ à la retraite, qu'il intervienne par l'instauration d'un âge pivot ou par des conditions de cotisations exorbitantes pour prétendre au taux plein, est en complète contradiction avec ce que nous portons.

Oui, l'amélioration de tous nos systèmes de retraite est une nécessité.

Votre projet allant à l'encontre de cette exigence et ses principaux axes n'étant pas négociables, la CGT saura prendre toutes ses responsabilités dans les jours et les semaines qui viennent.